

La mise en place des nouveaux parkings
à l'hôpital Charles Nicolle

C'est :

- + de sécurité**
- + de fluidité** à l'intérieur du site
- + d'espace** pour la circulation des piétons
- + de clarté** sur les règles de stationnement

A compter de juillet 2017

Toute entrée sur le site de Charles Nicolle sera soumise à autorisation préalable.
Le caducée ne sera plus considéré comme valable pour entrer.

ATTENTION : Le CHU pourra solliciter l'autorité de police afin qu'elle fasse
procéder, aux frais de des propriétaires non autorisés et mal stationnés, au retrait
du véhicule.

Pour toute information complémentaire : mobilite@chu-rouen.fr

OÙ PUIS-JE ME GARER ?



**LES PARKINGS
POUR LES VISITEURS**



Hôpital Charles Nicolle

Le parking accessible

aux visiteurs



LONGUE DURÉE

PAYANT

1 heure	2,00 €
2 heures	4,00 €
3 heures	5,40 €
6 heures	9,00 €
24 heures	14,00 €



DEPOSE MINUTE

GRATUIT
les 20 premières minutes
Réservé aux services :

- Pneumologie
- Dermatologie
- Addictologie
- Soins palliatifs
- Psychiatrie

PAYANT
2€

les 15 minutes supplémentaires

